

LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Le maintien dans l'emploi est un des axes majeurs de la politique en faveur de l'emploi des personnes handicapées. Il vise à prévenir la perte d'emploi de travailleurs suite à l'apparition ou à l'aggravation d'un handicap.

Ce chapitre présente les données de la cellule maintien dans l'emploi du Bas-Rhin et du Haut-Rhin pour l'année 2005 (SAMETH¹).

Dans sa précédente version, ce chapitre présentait également l'activité d'aide au maintien dans l'emploi de CAP Emploi (81 personnes en 2004). A partir de 2005, CAP Emploi ne prend plus en charge ses situations et s'il continue à les repérer dans le cadre de son activité d'information (en direction des entreprises et des salariés), il oriente directement les personnes concernées vers le SAMETH.

L'ACTIVITÉ DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI EN 2005

Dans les deux départements alsaciens, le SAMETH¹ a pris en charge 1 622 dossiers de travailleurs en danger de rupture professionnelle en 2005 (+16% par rapport à 2004). 44% de ces dossiers sont hérités de l'année 2004, les autres ont été ouverts en cours d'année suite à des signalement provenant d'un des partenaires du SAMETH (médecin du travail : 30%, Assurance Maladie : 46%...).

Le signalement est le plus souvent dû à des maladies non reconnues comme maladie professionnelle (530 nouveaux dossiers, soit 59% du total).

Les problèmes de santé directement liés à l'activité professionnelle (accident du travail et maladie professionnelle reconnue comme telle) correspondent à 33% des dossiers ouverts en 2005.

LES CARACTÉRISTIQUES DU PUBLIC NOUVELLEMENT PRIS EN CHARGE

Le public nouvellement pris en charge par le SAMETH en 2005 présente des caractéristiques stables : il s'agit d'hommes dans 59%, avec un niveau de formation bas (29% n'ont pas de CAP ou de BEP) sont âgés de 41 à 50 ans. Le recrutement du SAMETH apparaît comme peu important au-delà de 50 ans (8% des nouveaux dossiers) en comparaison aux données d'autres sources (les plus de 50 ans représentent 40% des

travailleurs handicapés dans les entreprises soumises à obligation en 2004 et 32% des demandeurs d'emploi handicapés fin décembre 2005).

Les personnes touchées par un handicap moteur sont toujours majoritaires parmi le public nouvellement pris en charge (62%).

¹ En 2006, la cellule maintien dans l'emploi de l'association Action et Compétence change de nom et devient le SAMETH : Service d'Appui pour le Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés, cette nouvelle dénomination sera utilisée dans ce chapitre

CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES

Les Trois secteurs qui emploient la majorité des personnes nouvellement prises en charge sont toujours : l'industrie (32 % des nouveaux dossiers), le commerce et les réparations (19 %), et le BTP (14 %). Si le poids de l'industrie et du commerce reflètent bien l'importance de ces deux secteurs en terme d'emploi salarié dans la région, le BTP est quant à lui surreprésenté parmi les dossiers ouverts par la SAMETH en 2005 (ce secteur regroupe 8% des emplois salariés fin 2004 selon l'UNEDIC). Cette surreprésentation est sans doute le résultat de conditions de travail plus difficiles dans ce

secteur.

Les entreprises de moins de 10 salariés, qui emploient 22% des salariés de la région sont relativement sous-représentées parmi les nouveaux dossiers ouverts par la SAMETH (15%). A l'inverse, la SAMETH intervient souvent auprès d'entreprises de 20 à 99 salariés (36 dossiers alors que ces entreprises emploient 29% des salariés en Alsace. Enfin, 38% des nouveaux dossiers concernent des salariés employés par des entreprises de 100 salariés ou plus, ce qui correspond au poids de ces entreprises dans l'emploi salarié en Alsace.

LES DOSSIERS FERMÉS EN COURS D'ANNÉE

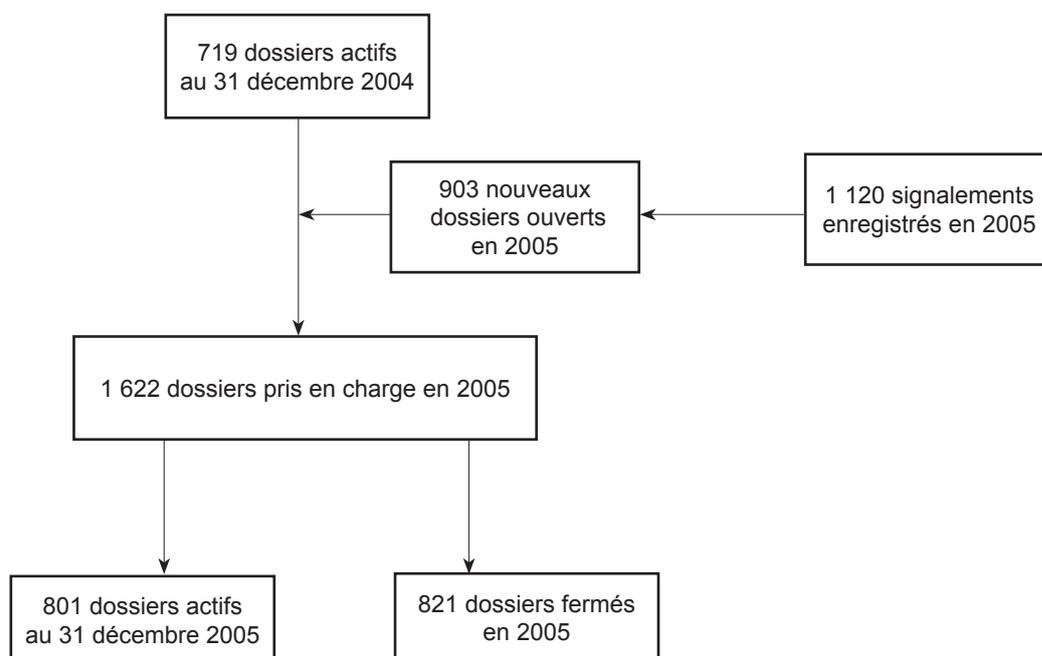
Courant 2005, 821 ont été fermés par la SAMETH (nombre en hausse de 21,1% par rapport à 2004). La majorité de ces dossiers (479, soit 58% du total) s'est conclue par un maintien dans l'emploi, qui se fait dans 92% des cas au sein de l'entreprise (441 personnes). Parmi ces dernières, 333 sont maintenues à leur poste, les autres travailleurs étant reclassés sur d'autres postes de leur entreprise.

En 2005, 194 dossiers se sont conclus par un licenciement sans reclassement externe (24% du nombre total de dossiers fermés). Ce nombre est en hausse de 25,2% par rapport à 2004.

On dénombre en outre 148 dossiers aboutissant à d'autres conclusions que le maintien, il peut s'agir en particulier de pré-retraites...

Les principaux indicateurs¹

Figure : Activité des missions maintien dans l'emploi en Alsace en 2005



Source : SAMETH, Action et Compétence, 2005

Tableau : Répartition des personnes nouvellement prises en charge en Alsace en 2005 selon l'origine du risque d'inaptitude

	Bas-Rhin		Evo.	Haut-Rhin		Evo.	Alsace		Evo.
	nb	%		nb	%		nb	%	
Aggravation du handicap	11	2%	- 56%	6	2%	- 65%	17	2%	- 60%
Maladie professionnelle	86	17%	+ 12%	40	10%	+ 67%	126	14%	+ 25%
Maladie autre que maladie professionnelle	278	53%	+ 25%	252	66%	- 10%	530	59%	+ 5%
Accident de travail	107	21%	+ 43%	64	17%	+ 5%	171	19%	+ 26%
Accident de trajet	12	2%	+200%	7	2%	+133%	19	2%	+171%
Autre accident	26	5%	+ 63%	14	4%	- 48%	40	4%	- 7%
Total	520	100%	+ 24%	383	100%	- 7%	903	100%	+ 9%

Source : SAMETH, Action et Compétence, 2005

¹ L'ensemble des figures présentes dans le rapport 2003 ont été mises à jour et peuvent être consultées sur le site de l'ORSAL (www.orsal.org)

Tableau : Répartition des personnes nouvellement prises en charge en Alsace en 2005 selon la nature de leur handicap principal

	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace		Evo. 05/04
	nb	%	nb	%	nb	%	
Moteur	335	64%	222	58%	557	62%	+ 1%
Maladie invalidante	72	14%	46	12%	118	13%	- 9%
Visuel	9	2%	3	1%	12	1%	- 29%
Auditif	21	4%	33	9%	54	6%	+ 69%
Déficiência intellectuelle	1	0%	2	1%	3	0%	+ 0%
Maladie mentale	11	2%	10	3%	21	2%	+ 11%
Traumatisme crânien	4	1%	1	0%	5	1%	+400%
Polyhandicap	66	13%	66	17%	132	15%	+ 65%
Total	520	100%	383	100%	903	100%	+ 9%

Source : SAMETH, Action et Compétence, 2005

Tableau : Détail des types de maintien dans l'emploi en Alsace en 2005

	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Alsace		Evo. 05/04
	nb	%	nb	%	nb	%	
Maintien dans l'entreprise	241	91%	200	93%	441	92%	+ 18,2%
<i>Maintien au poste</i>	176	67%	157	73%	333	70%	+ 27,6%
<i>Maintien à un autre poste</i>	65	25%	43	20%	108	23%	- 3,6%
Reclassement dans une autre entreprise	23	9%	15	7%	38	8%	+137,5%
Total	264	100%	215	100%	479	100%	+ 23,1%

Source : SAMETH, Action et Compétence, 2005